

**CONSEIL COMMUNAL  
AUBONNE**

**Séance du mardi 30 octobre 2012**

**20h15**

|                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| <u>Présidence</u>  | M. Charles Gabella                   |
| <u>Secrétaire</u>  | Mme Rose-Marie Regidor               |
| <u>Scrutateurs</u> | Mme Anaïs Piguet<br>M. Mathieu Félix |

46 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Denise Imesch, Claudia Bobst, Evelyne Lenoble, Pauline Rahmani, MM. Serge Thorimbert, Alexandre Liardet, Christian Chevalier, Alain Biedermann, Gérard Heimberg.

Se sont fait excuser :

Mmes Denise Imesch, Claudia Bobst, Evelyne Lenoble, Pauline Rahmani, MM. Alexandre Liardet, Christian Chevalier, Alain Biedermann, Gérard Heimberg.

Mme la Municipale Gisèle Burnet est excusée.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et suivi tel que proposé.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012 est adopté sans modification (1 abstention).

**2. Communications du bureau**

Le bureau n'a pas de communication à transmettre.

### **3. Rapport des commissions sur le préavis No 12/2012 – Adoption du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets**

M. Nicolas Rosat donne lecture du rapport de la commission. M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la commission des finances.

En conclusion, au vu des chiffres et des obligations qui nous sont faites, la CoFin préavise favorablement à l'introduction de ce nouveau système.

La commission ad hoc formule le vœu que les autorités informent précisément le Conseil communal lors de sa première séance de l'année 2013, des mesures concrètes déjà prises et qu'elles entendent mettre en place pour informer et sensibiliser la population au tri efficace et à la valorisation des déchets.

Il serait souhaitable que la Municipalité maintienne une structure citoyenne afin de l'aider et de la soutenir dans cette démarche de gestion des déchets. A cet effet, la commission consultative se tient à la disposition de la Municipalité.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013;
2. accepte le règlement communal sur la gestion des déchets et la directive y relative;
3. accepte le plan financier y relatif.

Le président ouvre la discussion.

A Mme Marie-Christine Saxer Studer, qui par ailleurs remercie la commission dont elle soutient les vœux, M. le Municipal de Mestral et M. Rosat confirment que la taxe forfaitaire et la taxe au poids ou au sac, ainsi que la part maximale de 30 % de financement par l'impôt sont conformes au cadre légal précisé par un arrêt du Tribunal fédéral et repris par la législation vaudoise.

M. de Mestral répond à Mme Sandra Linder que la Municipalité adhère aux vœux formulés par la commission et remercie la commission consultative des déchets de s'être proposée.

Concernant le règlement "*lu attentivement par la commission qui n'a pas de remarques de fond à formuler*", M. Rosat explique à M. Thomas Buchanan que la commission a beaucoup débattu sur des détails de formulation, n'a pas trouvé d'articles contraignants et a décidé globalement d'accepter ce règlement. Il rappelle en outre que tout amendement doit être soumis au SESA.

M. Guy Maurer propose l'amendement suivant :

"L'article 9 du règlement communal sur les déchets est modifié de la manière suivante :

Art. 9 Déchets organiques

En application de l'article 4 alinéa 3, la Municipalité encourage la destruction des déchets organiques naturels sur place, dans le respect du voisinage, par les procédés naturels utilisés depuis plusieurs centaines de millions d'années."

M. le Municipal de Mestral fait remarquer que cette formulation est en contradiction avec la loi cantonale qui stipule que les feux de déchets sont interdits sur le territoire communal et tolérés pour de petites quantités de végétaux secs (soit moins de 20 % d'humidité dans le bois, taux atteint après deux ans sous couvert).

Afin de ne pas semer le trouble, M. Maurer retire son amendement.

Concernant la taxe forfaitaire à l'habitant ou par ménage, M. de Mestral signale à Mme Valérie André que le choix de la Municipalité s'est porté sur la taxe individuelle car plus simple logistiquement et plus avantageuse pour la majorité des familles.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission à la majorité (1 avis contraire, 1 abstention).

M. le Municipal de Mestral remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité et remercie également les deux commissions qui ont planché à fond sur ce projet très complexe.

#### **4. Rapport de la commission des finances sur le préavis No 13/2012 – Arrêté d'imposition 2013**

M. Nicolas Suter donne lecture du rapport de la commission des finances.

En conclusion, la CoFin propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2013 avec un taux de 68 % par rapport au taux cantonal de base;
2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis;
3. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote. Les Conseillers adoptent l'arrêté d'imposition 2013 à la majorité (1 abstention).

M. le Municipal de Mestral remercie l'assemblée pour sa décision. Beaucoup de communes voient avec inquiétude leur marge d'autofinancement et leur capacité d'investissement diminuer. La Municipalité va entreprendre des démarches auprès des autorités cantonales, par le biais des députés, pour essayer de changer cet état de fait, afin que les communes retrouvent un point d'équilibre.

#### **5. Préavis No 14/2012 – Budget 2013**

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal. Les exemplaires du budget sont distribués en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité relève que ce budget paraît particulièrement catastrophique, alors qu'il est très proche de celui de l'année dernière si l'on excepte certaines écritures comptables. Il n'en demeure pas moins une dégradation constante de la situation de notre commune, mais qui est semblable dans bon

nombre d'autres. La diminution de notre marge de manœuvre sur finances communales devient de plus en plus préoccupante. Enfin, il y a d'importants investissements qui nous guettent, comme le présente à titre consultatif le plan des dépenses d'investissement 2013-2017, ceux-ci nous imposeront vigilance et discernement. La Municipalité adresse ses vifs remerciements à ses chefs de service Mme Joëlle Mottaz et MM. David Golay et Sylvain RoCHAT qui ont permis la mise sur pied de ce document.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte

- le budget de l'année 2013 faisant apparaître Fr. 26'059'350.- aux dépenses, Fr. 25'008'610.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'050'740.-.

Cet objet est du ressort de la commission des finances. Les Conseillers n'ont pas de recommandation à formuler. Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Municipal Michel Crottaz fait savoir que les WC publics, fonctionnels depuis la fin de l'été, ont finalement coûté Fr. 81'000.-; un tableau électrique a renchéri le préavis qui était de Fr. 78'000.-. La Municipalité est contente de cette réalisation, pour l'heure épargnée par les déprédations.

M. le Municipal Eric Muller parle du déneigement, fait en collaboration avec la commune de Montherod et avec l'aide de services extérieurs. Un tout ménage rappellera entre autres que les trottoirs sont déneigés après les axes prioritaires, que le parage des véhicules ne doit pas gêner le passage de la lame, que les accès aux propriétés privées ne sont pas déneigés.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que le chantier Tavernier-Moulin a démarré; actuellement à la rue de l'Amiral Duquesne, les travaux se passent bien.

Concernant le transport, M. de Mestral fait part de statistiques démontrant que le bus supplémentaire de 7h30 répond à un besoin, ainsi que le bus pyjama.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier relève tout le travail fait par M. de Mestral pour la gestion des déchets et le remercie, ainsi que les commissions qui s'y sont attelées.

La Municipalité, préoccupée par l'importante densité du trafic des camions, reste attentive aux projets de gravières; les démarches pour trouver d'autres itinéraires que la RC 30 se poursuivent.

Le règlement du personnel communal est actuellement en révision et le nouveau projet sera soumis au Conseil au printemps.

Des adaptations ont été faites dans le fonctionnement de l'organe exécutif de la Commune. M. Muller reprend les déchets, la sécurité sera du ressort de M. de Mestral, alors que M. le Syndic s'occupera de l'entier du personnel, conciergeries et piscine comprises. Dorénavant, tous les premiers lundis du mois, la Municipalité se réunit pour une séance "au vert" afin de réfléchir à l'avenir.

## **7. Questions et vœux**

M. Nicolas Rosat exprime une certaine frustration à recevoir le préavis pour l'arrêté d'imposition avant le budget. M. le Municipal de Mestral répond que, dans la mesure du possible eu égard aux délais à observer, les deux préavis seront déposés simultanément l'an prochain.

M. Marcel Schwab annonce que le jury a désigné deux lauréats pour le Prix de la Ville d'Aubonne : M. Jean-Paul Déglétagne, retraité après avoir officié 40 ans à l'Arboretum, et M. Dante Totta, connu pour sa générosité et son engagement bénévole, président des Samaritains du Cœur de la Côte depuis de nombreuses années. Les prix seront décernés dans le cadre du Baz'Art, le samedi 24 novembre.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h45, après avoir rappelé la prochaine séance du 27 novembre 2012 et la fondue du 11 décembre.

### **Au nom du Conseil communal**

**Le président**

**La secrétaire**

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor